

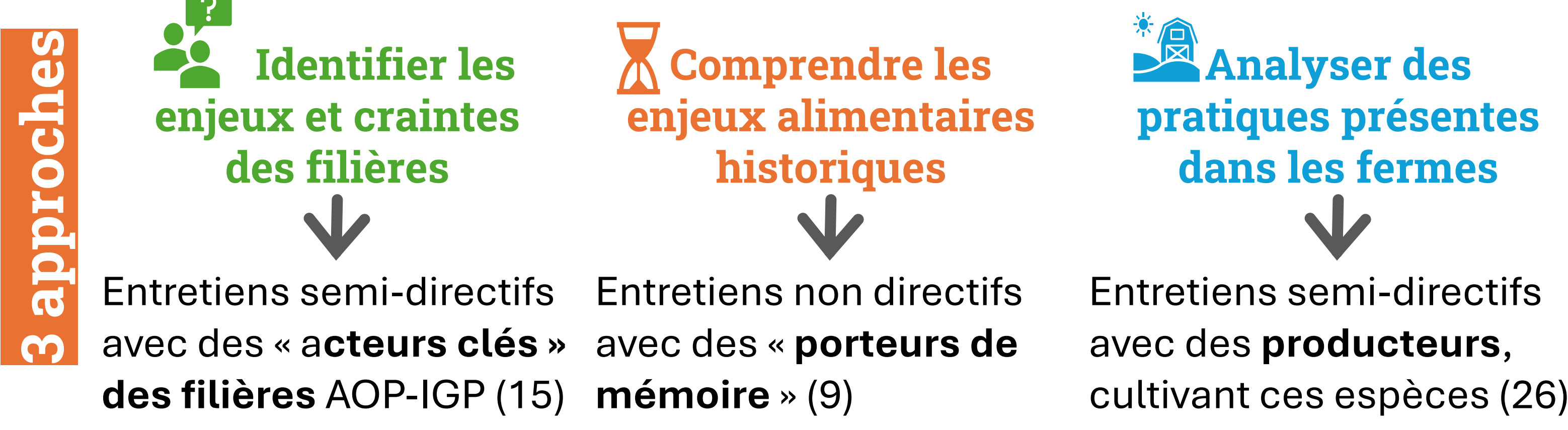


# NOUVELLES ESPECES FOURRAGERES ESTIVALES & INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

## PRÉCISER LES ENJEUX DES NOUVELLES ESPÈCES FOURRAGÈRES AU SEIN DES EXPLOITATIONS ET DES FILIÈRES FROMAGERES AOP-IGP

### CONTEXTE & MÉTHODE

**La problématique** : l'intégration des nouvelles espèces estivales dans le cadre de filières AOP-IGP soulève un certain nombre d'interrogations : En quoi interrogent-elles les fondements de la



typicité des AOP-IGP ? Est-ce que leur introduction s'accompagne de modifications de pratiques ? Celles-ci sont-elles problématiques avec des exigences des cahiers des charges ?



**2 territoires d'étude** : La zone de l'AOP Picodon  
La zone AOP-IGP fromagère des Savoie

### ENJEUX SOULEVÉS PAR LES FILIÈRES & L'HISTOIRE

Les Filières sont conscientes de la nécessité de s'adapter au changement climatique mais souhaitent poser un cadre pour conserver leur identité. 5 préoccupations ont néanmoins été exprimées vis-à-vis de ces nouvelles fourragères estivales.

ENJEUX	CRAINTES/ATTENTES
<b>PLUS-VALUE ÉLEVEUR</b>	Plus-value réelle pour l'exploitation vis-à-vis de l'adaptation au Changement climatique
<b>COHÉRENCE DES PRATIQUES</b>	Pas de remise en question des pratiques « traditionnelles » identitaires (pâturage notamment), inscrites dans le CDC
<b>ORIGINE</b>	Privilégier des espèces <b>originales du territoire</b> Ne pas être en contradiction avec la notion de <b>terroir</b>
<b>IMAGE</b>	Maintien de l' <b>identité</b> et <b>cohérence</b> avec les fondamentaux utilisés pour communiquer (vis-à-vis du consommateur)
<b>QUALITÉ</b>	Maintien de la qualité <b>organoleptique</b>

Une perception des enjeux soulevés par l'utilisation de ces espèces très diverse, selon :

→ **les territoires (filières) et la construction historique des appellations**

**En Ardèche-Drôme, une utilisation ancienne du Sorgho, Un lien au terroir construit autour de la diversité des territoires et des systèmes de production.** Un cahier des charges reconnaissant la diversité pour assurer l'autonomie fourragère :

- Autonomie de zone ;
- Ration fourragère annuelle >12 espèces ;
- Min de surfaces fourragères (parcours et/ou prairies permanentes et/ou couvert de plus de 3 espèces) >30%,

**Dans les Savoie, peu de débats sur la nature de l'herbe lors des débats associés à la réouverture des cahiers des charges ; des essais de certaines espèces anciens mais marginaux,**

Des cahiers des charges focalisés sur les **modes de valorisation de « l'herbe »** nourriture principale et la **qualité organoleptiques et sanitaire des produits** (interdiction ensilage/crucifères).

**Souligne la nécessité de clarifier les notions de terroir et d'herbe.**

→ **les personnes**

**Producteurs**  
Priorisation à la production locale

**ODG-Président(e)s**  
Réelle plus-value pour les producteurs, en phase avec les orientations de la filière

**ODG**

- Impact organoleptique sur le produit
- Effets sur les pratiques fondamentales (*problématique ou pas selon les espèces et les filières*)

### ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

**FORCES**

- Capacité de **résistance** aux étés secs et chauds ;
- Souplesse d'exploitation, itinéraires culturels simples ;
- Contribution à la **sécurisation de la production fourragère** (en vert et stock) ;
- Contribution à la **couverture du sol** l'été entre deux céréales ;
- Une diversité d'espèces **répondant à différentes stratégies d'éleveurs** (stock sec, vert à pâturer, à affourager).

**FAIBLESSES**

- Cultures annuelles, cultivées en dérobé : courte durée d'exploitation avec **coût** d'implantation annuel ;
- **Concurrence possible** entre dates de semis et récolte des foins (printemps/début été) ;
- Croissance rapide et valeur alimentaire fortement liée au stade phénologique : **possibilité d'être dépassé et difficulté à valoriser au stade optimal** ;
- Espèces mobilisables **sur terres labourables** ;
- Espèces **non-endémiques, interdites** dans plusieurs cahiers des charges AOP.

**OPPORTUNITÉS**

- Des **importations et des tests historiques** de nouvelles espèces en Savoie (maïs, sorgho), relativisant le caractère "nouveau" ;
- Possibilité d'intégrer ces espèces dans les exploitations **sans modifier structurellement le système d'exploitation** ;
- Une absence d'effet sur la production laitière à dire d'éleveur ;
- Possibilité de **renforcer certaines valeurs des cahiers des charges** : autonomie fourragère, maintien du pâturage et de l'alimentation verte.

**MENACES**

- Une **image de ces cultures différente** de celle communiquée par les filières (valorisation de prairies permanentes fleuries) ;
- Un **bilan carbone** à étudier ;
- L'utilisation de ces espèces s'intègre souvent dans une **stratégie d'intensification** globale des surfaces, avec un risque (non observé dans l'étude) de retournement de prairies permanentes et de pratiques incohérentes avec les cahiers des charges (baisse pâturage, modes de conservation...) ?

Rédacteur : Christophe Berthelot (1) ; Relectrices : Hélène Le Chenadec (2), Noémie Defaix (3), Laure-Emilie Nako (4), Célia Ducrey (5). Contact : Christophe BERTHELOT christophe.berthelot@ceraq.fr Date : 30 septembre 2024

